



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la radicalisation à l'école

Question écrite n° 9181

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan de prévention de la radicalisation dévoilé en février 2018. Ce plan de prévention qui comporte 60 mesures, présente des aspects intéressants mais certains spécialistes lui reprochent ne pas aller assez loin en matière de financement et d'organisation. Or, comparé à la Belgique et à d'autres pays, la France serait en retard en matière de prévention de la radicalisation dans les établissements scolaires. Il lui indique que, de l'autre côté des Flandres, une brochure sur le salafisme a par exemple été éditée par le gouvernement belge et distribuée dans les écoles, universités et prisons entre autres. Par conséquent, il lui demande si son ministère entend s'inspirer de la Belgique et éditer une telle brochure à destination des écoliers, collégiens et lycéens.

Texte de la réponse

Depuis septembre 2014, le ministère de l'éducation nationale met en place une prévention renforcée de la radicalisation, dans le cadre d'une politique interministérielle pilotée par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Le rôle de l'École a été réaffirmé dans le troisième plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) « Prévenir pour protéger », rendu public, le 23 février 2018, par le Premier Ministre. Ce plan se déploie autour de mesures qui associent pleinement les acteurs de l'éducation nationale concernés par la prévention primaire en milieu scolaire et contribuent à « renforcer les défenses des élèves », à « défendre les valeurs de l'École républicaine » et à « renforcer le contrôle de la scolarisation en établissements d'enseignement hors contrat et de l'instruction dans la famille ». D'autres mesures portent sur la prévention secondaire et favorisent la « fluidification de la détection dans l'ensemble des établissements scolaires ». Au sein des territoires, les référents académiques et départementaux de prévention de la radicalisation mettent en œuvre cette politique qui se décline à travers quatre axes : la prévention primaire, le repérage et le signalement, le suivi et la formation des personnels. Afin d'accompagner les personnels d'encadrement, le ministère a construit un plan national de formation permettant l'intervention d'experts qui présentent leurs derniers travaux de recherches ou des éléments de connaissances sur le phénomène de radicalisation. Ainsi ont été exposés, entre autres, les concepts clés de l'Islam pour que leur compréhension permette le pilotage académique de la prévention de la radicalisation des jeunes en milieu scolaire. Quatre séminaires interacadémiques ont également eu lieu durant l'année 2017-2018. Leur objectif est de renforcer l'opérationnalité de la prise en charge partenariale des situations de jeunes radicalisés ou en risque de l'être en milieu scolaire. Les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires constituent des leviers essentiels pour contrer la propagande des groupes de radicalisation violente, par exemple : - l'enseignement moral et civique (EMC) qui pose les règles de vie fondamentales dans un État de droit ; - l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) qui participe au développement de la construction de la pensée critique ; - l'approche de l'histoire des idées et des faits religieux qui permet d'appréhender la complexité du monde, en particulier les enjeux géopolitiques. L'éducation nationale adresse à ses personnels différentes ressources des documents d'accompagnement leur permettant le repérage, le partage d'informations et la collaboration entre tous les acteurs concernés. C'est ainsi qu'en janvier 2015, un livret « prévenir la radicalisation des jeunes » a été diffusé

aux personnels de l'éducation nationale. Il présente les faisceaux d'indices d'engagement dans l'extrémisme violent et les procédures de signalement aux autorités compétentes. Une version actualisée a été diffusée à la rentrée 2018. En outre, un guide appelant une attention particulière aux trajectoires d'élèves en voie de radicalisation ou en risque de l'être est diffusé aux chefs d'établissement à la rentrée 2018. Au sein de l'établissement scolaire, conformément au guide interministériel de prévention de la radicalisation, le chef d'établissement préside une cellule de veille pluricatégorielle qui a vocation à déterminer les situations qui doivent être transmises à la cellule préfectorale de prévention et d'accompagnement des familles (CPRAF). En France, la prévention primaire de la radicalisation violente à destination de tous les élèves a enfin pour objectif de développer l'esprit critique dès l'école primaire. Le site « les valeurs de la République » du Réseau Canopé, à destination des personnels enseignants et d'éducation, propose des clés de compréhension du phénomène et des pistes de développement de l'esprit critique. Il s'agit de développer des débats et des échanges, des ateliers philosophiques afin de démonter les théories du complot, apprendre à vérifier les sources d'informations et à évaluer leur fiabilité. Des actions éducatives, en lien avec le projet d'établissement, permettent de prémunir les esprits contre les tentations radicales avec la participation des personnes de la société civile répondant aux critères du cahier des charges (arrêté du 3 avril 2018). Ainsi, des journalistes, des artistes ou des écrivains appuient leurs interventions sur des ressources comme des pièces de théâtre, films, courts métrages, vidéos, sites internet, documentaires, enquêtes, textes, livrets, flyers, affiches, concours... L'ensemble des axes de cette politique de prévention de la radicalisation violente est présenté sur la page dédiée du portail Eduscol qui offre également un aperçu global des ressources pédagogiques et éducatives à destination des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9181

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4913

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11097